



D3210-Direction générale des services-Assemblées

## **DELIBERATION N° D.2026.04.20** **du Conseil municipal du 9 avril 2026**

### **Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes constitué entre la ville de Versailles et ENEDIS.**

### **Désignation des représentants de la Ville pour la mandature 2026.**

Date de la convocation : 2 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : M. Wallerand DUBECQ

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

**Président** : Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Alaïs SEGUY-COULON, Mme Carole FILLEUR, M. Geoffrey LANDRAIN, Mme Tess RENDINA-MANCUSO, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, M. Baptiste BOIN, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, Mme Laetitia HUBERT, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, Mme Jennifer CASSIN, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Wenceslas NOURRY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Aymeric ANGLES, M. Briac DE CHARRY, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Marine LALLAU, Mme Christine CHARMEIL, M. Wallerand DUBECQ, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA.

#### **Absents excusés:**

Mme Agnès CARTIER-MEHEUST.

Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à M. Wenceslas NOURRY), M. Nicolas FOUQUET (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), Mme Murielle KERZEHO (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), Mme Evelyne HURE (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Eric DUPAU (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, L.2121-21 et L.2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, conclu entre le SIGEIF, EDF et la société ENEDIS pour une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de travaux en coordination, conclue entre la ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et ENEDIS et notamment les articles 4 et 10 ;

Vu la délibération n° D.2023.09.82 du Conseil municipal de Versailles du 28 septembre 2023 relative à la désignation des représentants de la Ville au sein de la Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes constitué entre la Ville et ENEDIS pour la mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n° D.2026.03.5 du Conseil municipal de Versailles du 20 mars 2026 relative à

l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Ville ;

-----  
• Le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) et Électricité de France (EDF) ont conclu le 21 novembre 1994, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le développement et l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire desservi par la concession.

De nombreuses dispositions législatives et réglementaires étant intervenues depuis la date à partir de laquelle ce contrat a été rendu exécutoire, un nouveau contrat de concession a été conclu entre le SIGEIF, EDF et ENEDIS pour une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, indiquant dans son article 1<sup>er</sup> que celui-ci se substituera dans l'ensemble de ses dispositions au contrat de concession précédemment attribué en 1994 par le SIGEIF à EDF sur l'ensemble du territoire de la concession.

Dans ce cadre, un groupement de commandes a été initié en septembre 2017 entre ENEDIS, coordonnateur du groupement, la ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (en tant que gestionnaire du réseau de vidéoprotection), avec pour objectif de faciliter une mise en œuvre coordonnée des travaux d'enfouissement des réseaux publics de distribution électrique basse tension (réseaux électriques, d'éclairage public, de communications électroniques et de vidéoprotection). L'article 10 de la convention conclue entre les parties indique que le groupement est institué pour une durée correspondant au terme du contrat de concession actuellement en vigueur entre le SIGEIF, EDF et ENEDIS, soit jusqu'au 31 octobre 2049.

• L'article 4 de la convention constitutive du groupement prévoit la désignation d'un représentant ayant voix délibérative à la Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement pour chaque entité membre qui dispose d'une CAO propre.

Pour chaque membre titulaire, il peut être prévu un suppléant.

Il convient donc que la ville de Versailles désigne les nouveaux membres de la CAO du groupement constitué avec ENEDIS, au titre de la nouvelle mandature.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'élection des membres de cette commission a lieu en principe au scrutin secret mais le Conseil communautaire a la faculté de ne pas recourir à une telle modalité et de procéder au vote au scrutin public s'il le décide à l'unanimité.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

Les candidats proposés par la Majorité sont :

- Titulaire : Emmanuel LION
- Suppléant : Wenceslas NOURRY

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de procéder au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection des élus, membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) de la ville de Versailles, au sein de la CAO du groupement de commandes constitué entre la Ville et ENEDIS dans le cadre de la coordination des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public, de communications électroniques et de vidéoprotection, pour la mandature 2026.

- 2) **Sont donc élus les membres suivants au sein de la CAO du groupement de commandes constitué entre la Ville et ENEDIS :**

Titulaire	Suppléant
Emmanuel LION	Wenceslas NOURRY

- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 52 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 52 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*

